

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE
DU 26 MAI 2025 – DE 20 H 00 À 20 H 36**
à la salle des Combles, à la Rue de la Gruyère 67

PRÉSIDENCE	Madame Catherine Beaud, syndique
COMMISSION BOURGEOISIALE	Monsieur Hugues Bosson, président Monsieur Didier Chavaillaz, vice-président Madame Sabina Balarezo, membre Monsieur Thomas Bosson, membre Monsieur Frédéric Varenne, membre
EXCUSÉ	---
SECRÉTAIRE	Madame Diana Sauteur
ADMINISTRATEUR DES FINANCES	Monsieur Olivier Bonte

NOMBRE DE CITOYENNES ET CITOYENS BOURGEOIS PRÉSENTS : 16

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 00, Madame la Syndique ouvre la séance de l'assemblée bourgeoisiale du 26 mai 2025 en ces termes : « *Je vous souhaite la cordiale bienvenue à cette assemblée bourgeoisiale. En ma qualité de Syndique, j'ai l'honneur de présider cette assemblée. Je constate que celle-ci est composée uniquement de citoyens bourgeois, à l'exception de la secrétaire du procès-verbal, Madame Diana Sauteur, de l'administrateur des finances, Monsieur Olivier Bonte, et de moi-même. Je vous remercie vivement de votre présence à cette assemblée bourgeoisiale.*

J'excuse Monsieur le Préfet, Vincent Bosson, ainsi que Monsieur Philippe Pugin, membre de la commission financière.

Cette assemblée a été convoquée régulièrement, soit par avis paru dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Elle peut dès lors délibérer valablement.

Je passe la parole à Monsieur Hugues Bosson, président de la commission bourgeoisiale. »

Monsieur Hugues Bosson intervient comme suit :

« *Au nom de la commission bourgeoisiale, je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée des comptes 2024 et vous adresse mes meilleures salutations. Je salue particulièrement, ce soir, notre chère Syndique, Madame Catherine Beaud, qui préside cette assemblée, Madame Diana Sauteur, secrétaire,*

ainsi que Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances. Je me réjouis de votre présence à cette assemblée pour valider ces comptes.

Cet exercice 2024 nous a permis de réaliser une nouvelle fois un bénéfice appréciable. Nous avons pu, au-delà de gérer les affaires courantes, réaliser des travaux d'entretien et de rénovation, en particulier le remplacement des chéneaux du bâtiment de Puey. Nous avons également pu amortir notre dette de CHF 100'000.00.

Pour les années à venir, nous mettrons également tout en œuvre pour maintenir cette stabilité financière et vous présenter de bons résultats.

Je passe la parole à Madame Catherine Beaud. »

Avant de passer au détail de l'ordre du jour, Madame la Syndique procède à la désignation d'un scrutateur ou d'une scrutatrice.

Madame Valérie Bosson est désignée en qualité de scrutatrice pour la séance de ce soir.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2024. Approbation
Ce procès-verbal ne sera pas lu.
2. Comptes 2024
Rapport de la commission financière. Approbation
3. Nomination d'un·e membre à la commission financière
4. Accord de principe pour l'étude de la valorisation de la parcelle RF 11. Approbation
5. Divers

L'ordre du jour, tel que proposé, n'amène pas de questions ni de remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE
Au vote, l'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Madame la Syndique rappelle que ce procès-verbal a pu être consulté ou obtenu au secrétariat communal.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Madame la Syndique le soumet au vote.

VOTE

Au vote, le procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2024 est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

Madame la Syndique adresse ses remerciements à l'auteure du procès-verbal, Madame Diana Sauteur.

2 COMPTES 2024

[Monsieur Olivier Bonte distribue les comptes 2024 aux personnes présentes.]

Madame la Syndique ouvre la présentation des comptes en tenant ces propos :

« L'année 2024 marque le deuxième exercice comptable sous le régime du modèle comptable harmonisé (MCH2). Dès lors, la comparaison avec les comptes de l'année précédente est de nouveau possible.

Voici quelques informations et explications concernant les comptes de résultats 2024.

COMPTE DE RÉSULTATS**CHAPITRE 0 ADMINISTRATION GENERALE**

0110.3130.00 Convocations assemblées CHF 790.55

Ce poste comprend les frais d'envois postaux et les frais de publications dans la Feuille officielle. Il est supérieur au budget, en raison d'une facture 2023 non provisionnée.

0110.3132.00 Honoraires organe de révision CHF 2'321.50

Il s'agit des honoraires de la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA pour la révision des comptes annuels. Le montant est supérieur au budget car, pour l'année 2023, nous avons provisionné CHF 1'000.00 et la facture finale s'est élevée à CHF 1'621.50. Pour 2024, nous avons provisionné CHF 1'700.00.

0110.3199.00 Frais d'assemblée CHF 1'457.70

Ce compte comprend les frais de verrée qui suivent les assemblées bourgeoises. En 2024, nous avons également comptabilisé des frais pour les apéritifs offerts lors du 1^{er} mai et de la fenêtre de l'Avent, d'où le dépassement par rapport au budget.

0120.3000.00 Traitement commission bourgeoise CHF 4'715.00

Il s'agit des vacations de la commission bourgeoise. Il est supérieur au budget en raison de l'organisation du 1^{er} mai, de la fenêtre de l'Avent et des heures consacrées à l'Aigle Noir.

0120.3130.00 Honoraires et prestations de tiers CHF 2'543.00

Les frais de gestion courante de la Bourgeoisie ainsi que les frais de gestion de la salle bourgeoise par l'administration communale font l'objet de ce compte.

0120.3170.00 Dédommagements et déplacements CHF 200.00

Il s'agit du don fait à la Société de jeunesse de Riaz à l'occasion du 1^{er} mai.

CHAPITRE 9 FINANCES

9610.3401.00 Intérêts passifs CHF 35'695.13

Il s'agit des intérêts du prêt pour l'Aigle Noir.

9610.4401.00 Intérêts des créances et comptes courants CHF 821.39
Ce montant correspond aux intérêts des comptes bancaires.

9630.3120.01 Taxes eau et épuration CHF 2'859.15
Il s'agit de la taxe annuelle communale pour la parcelle attenante à l'Aigle Noir.

9630.3130.00 Honoraires et prestations de tiers CHF 200.00
Ces CHF 200.00 correspondent à une franchise d'assurance concernant un sinistre sur la source de l'Aigle Noir.

9630.3134.00 Assurances diverses CHF 590.05
Il s'agit des assurances pour les bâtiments Neyruz 5A et 5B. Les assurances pour l'Aigle Noir sont incluses dans le poste 9630.3144.00.

9630.3144.00 Frais d'immeubles (sous gérance Régie Bulle SA) CHF 34'146.80
Les charges de l'Aigle Noir non supportées par les locataires, comme les assurances, les frais d'entretien du bâtiment ainsi que les frais de la gérance, font l'objet de ce compte. Les charges sont inférieures au budget. En effet, le budget établi par la gérance était très prudent et comprenait plusieurs réserves non utilisées.

9630.3144.01 Frais d'immeuble CHF 20'830.00
Ce montant comprend les travaux pour la toiture du chalet des Puey CHF 20'000.00 ainsi que l'achat d'une sonorisation pour la salle des Combles (CHF 830.00).

9630.4470.00 Location immeubles (sous gérance) CHF 292'645.80
Il s'agit des loyers nets encaissés par la Bourgeoisie pour les bâtiments de l'Aigle Noir. Les loyers sont détaillés comme suit : CHF 120'498.30 pour les appartements, CHF 138'788.00 pour la crèche et la Raiffeisen et CHF 24'807.00 pour les places de parc. Sont également inclus dans ce montant, les produits de la location de la salle des Combles pour environ CHF 8'000.00. Des adaptations de loyers ont été faites, d'où le montant supérieur au budget. Signalons enfin qu'il n'y a pas d'appartement vacant. Seules quelques places de parc sont vacantes.

9630.4470.01 Loyers terrains CHF 8'359.80
Les locations des terres bourgeoises font l'objet de ce compte.

En résumé, le compte de fonctionnement se présente comme suit :

Total des charges	CHF	106'348.88
Total des produits :	CHF	301'826.99
Excédent de produits (bénéfice)	CHF	195'478.11

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Pour l'année 2024, il n'y a eu aucun investissement.

BILAN

Avec l'excédent de produit de **CHF 195'478.11** enregistré pour cet exercice, la fortune comptable de la Bourgeoisie s'élève au 31 décembre 2024 à **CHF 8'577'976.74**.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Hugues Bosson, président de la commission bourgeoisiale, pour ses commentaires. »

Monsieur Hugues Bosson intervient en ces termes :

« Avec désormais la possibilité de comparer les deux années comptables écoulées, nous avons une présentation claire et explicite de la situation et des mouvements financiers pour cette année 2024. Je ne peux que vous recommander d'approuver ces comptes. Je remercie Monsieur Olivier Bonte, Madame la Syndique ainsi que Madame Diana Sauteur pour leurs précieuses collaborations dans la gestion de nos finances. »

Madame la Syndique cède ensuite la parole à Madame Catherine Raemy-Bosson pour la lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Catherine Raemy-Bosson intervient de la sorte :

« Conformément à son mandat, la commission financière a tenu sa séance le 5 mai 2025, afin de prendre position sur les comptes 2024.

La commission financière était accompagnée de :

- Madame Catherine Beaud, Syndique,
- Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances,
- Madame Diana Sauteur, secrétaire communale,
- Monsieur Hugues Bosson, président de la commission bourgeoisiale.

Avec le passage à MCH2, les comptes ont été révisés par la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA. Nous avons pris connaissance de son rapport, des comptes annuels et des diverses annexes. Des explications nous ont été données.

L'exercice 2024 se termine positivement avec un bénéfice de CHF 195'478.11, tandis que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 153'160.00.

La commission financière remercie toutes les personnes présentes pour leurs réponses et leur disponibilité ainsi que pour leur compétence et leur professionnalisme.

Compte tenu de ce qui précède, nous recommandons à l'assemblée de bien vouloir approuver ces comptes 2024 ainsi que le rapport y relatif et d'en donner décharge à tous les organes concernés.

Riaz, le 5 mai 2025

Valérie Bosson, Philippe Pugin et moi-même »

Madame la Syndique adresse ses remerciements à Madame Catherine Raemy-Bosson, avant d'ouvrir la discussion sur les comptes 2024.

Madame Céline Muet demande si les 8 millions mentionnés correspondent à la fortune mobilière et immobilière.

Madame la Syndique confirme que ce montant inclut l'ensemble de la fortune mobilière et immobilière, en tenant compte de la valorisation des terrains à leur valeur vénale, conformément aux exigences du nouveau modèle comptable harmonisé applicable aux communes et aux collectivités publiques.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Syndique remercie les personnes qui acceptent les comptes 2024, tels que proposés, de se prononcer à main levée.

VOTE

Au vote, les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité, soit par 16 voix.

3 ÉLECTION D'UN·E MEMBRE À LA COMMISSION FINANCIÈRE

Madame la Syndique passe la parole à Monsieur Hugues Bosson pour ce point concernant une élection au sein de la commission financière.

Monsieur Hugues Bosson s'exprime ainsi :

« Madame Catherine Raemy-Bosson nous a présenté sa démission avec effet au 1^{er} août 2025, en raison de son prochain déménagement. Nous lui adressons nos vifs remerciements, accompagnés d'un cadeau, pour ses services rendus au sein de la commission financière.

[Applaudissements]

La commission bourgeoisiale a le plaisir de vous proposer Monsieur Joël Pugin comme nouveau membre de la commission financière. »

Madame la Syndique ouvre la discussion sur cette proposition.

Ce point n'amenant aucune question ni remarques d'ordre formel, Madame la Syndique propose d'élire Monsieur Joël Pugin par acclamation.

[Applaudissements]

4 ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ÉTUDE DE LA VALORISATION DE LA PARCELLE N° 11 RF

Madame la Syndique passe la parole à Monsieur Hugues Bosson qui souhaite communiquer des informations sur la valorisation de la parcelle N° 11 RF.

Monsieur Hugues Bosson fournit les explications suivantes :

« Face aux sollicitations régulières de promoteurs, ces deux dernières années, une réflexion sur l'avenir de ce terrain constructible, classé en zone d'intérêt général, a été amorcée.

A l'occasion de l'assemblée de ce jour, nous vous demandons de nous accorder la compétence d'étudier les possibilités d'aménagement de la parcelle N° 11 RF, située à côté du bâtiment de la Raiffeisen, dans la volonté de servir les intérêts de notre Bourgeoisie et de notre Commune. Ainsi, avec votre accord, nous

pourrons entamer une étude de valorisation, afin de vous présenter un avant-projet émanant des idées directrices suivantes :

- *Priorité au logement pour les aînés : appartements 2.5 pièces avec espaces communautaires,*
- *Préservation d'un espace vert, notamment le verger existant avec un espace de rencontre et de jeux (terrain de pétanque, etc.),*
- *Développement mixte : logements, commerces, espaces santé/bien-être, co-working, tea-room, etc.,*
- *Rester propriétaires du terrain et des constructions futures.*

Dans un souci d'ouverture, nous devons composer un groupe de travail qui comprendra aussi des membres extérieurs à notre commission. Nous proposons aussi de faire un sondage où chacun d'entre vous pourra exprimer ses désirs. Par avance, merci pour votre confiance.

La discussion est ouverte et nous répondrons volontiers à vos questions. »

Monsieur Jean-Bruno Pugin demande quel est le budget prévu pour cette étude.

Monsieur Hugues Bosson répond qu'aucun budget n'a encore été demandé à ce stade, l'objectif étant d'obtenir d'abord un accord de principe pour engager une réflexion plus approfondie. Une demande de crédit d'étude pourrait être formulée ultérieurement, une fois un concept mieux défini.

Il rappelle que ce terrain, classé en zone centre, a une valeur estimée d'environ CHF 1'000.00/m², mais qu'il est actuellement utilisé à des fins agricoles, ce qui paraît peu cohérent vu le contexte. Des sollicitations extérieures (notamment de promoteurs) existent déjà. Et il semble important d'anticiper pour réfléchir à un projet au service des intérêts de la Bourgeoisie et de la Commune.

Monsieur Joël Pugin demande s'il s'agit d'une étude menée conjointement par la Bourgeoisie et la Commune, ou uniquement par la Bourgeoisie.

Monsieur Hugues Bosson précise qu'il ne s'agit pas d'une étude menée uniquement dans un cadre fermé au sein de la Bourgeoisie. Bien que ce soit la Bourgeoisie qui décide, en tant que propriétaire, les réflexions sont menées en prenant également en compte les études de la Commune, comme cela a déjà été le cas pour les projets de l'Aigle Noir, de la crèche ou de la banque. Il souligne que ces projets concernent l'ensemble du village et doivent bénéficier à tous les citoyens. Il rappelle enfin que, sur les 160 membres bourgeois, seuls 11 sont présents ce soir, ce qui justifie l'ouverture du débat au-delà du cercle strictement bourgeois.

Monsieur Jean-Bruno Pugin intervient en rappelant que tout terrain non bâti suscite naturellement des sollicitations, principalement de la part de promoteurs. Il souligne toutefois qu'il est essentiel que la Bourgeoisie reste maître de son terrain, en tant que propriétaire. Les sollicitations extérieures existeront tant que le terrain ne sera pas construit, mais cela ne doit pas constituer un facteur de pression dans l'étude en cours. Il insiste sur le fait que les besoins de la Commune et de la Bourgeoisie doivent rester prioritaires par rapport aux intérêts externes. Selon lui, il est important de quantifier clairement ces besoins, en les distinguant des simples désirs. Il relève également que ce type de projet donne lieu à de nombreuses opinions divergentes, ce qui en rend le traitement complexe. Il insiste enfin que la pression ne doit pas venir de l'extérieur.

Monsieur Hugues Bosson répond qu'il est essentiel, avant d'approcher un promoteur, un architecte ou une entreprise, d'avoir une idée précise du projet que la Bourgeoisie souhaite réaliser. À défaut, ce sont ces intervenants externes qui risquent d'orienter les décisions, ce qui ne serait pas souhaitable. Il souligne que la question de l'utilisation de ce terrain ne s'est encore jamais posée concrètement et qu'il est temps

d'y réfléchir, sachant que ce bien engendre des coûts annuels pour la Bourgeoisie, notamment environ 700 francs par an ainsi que 2'800 francs de taxes d'eau.

Monsieur Frédéric Varenne relève qu'il sera important de rappeler aux promoteurs et aux personnes intéressées que la Bourgeoisie a décidé de gérer elle-même les études relatives au terrain. Une décision claire a été prise. Il appartient désormais à la Bourgeoisie de mener une réflexion interne, avant de présenter un projet. Cette approche permet de répondre par une fin de non-recevoir aux sollicitations externes et d'éviter d'ouvrir des discussions prématurées. Il souligne que certains promoteurs peuvent se montrer très insistants tant qu'aucune réponse précise ne leur est donnée. Il ne s'agit pas de subir une pression, mais bien d'affirmer que le processus de réflexion a été validé et qu'il suit son cours en interne, en concertation avec l'ensemble des parties concernées.

Madame Céline Muet demande s'il s'agit de sollicitations des promoteurs concernant l'achat et la construction sur le terrain.

Monsieur Frédéric Varenne confirme et précise que, dans l'état actuel, il est difficile de refuser officiellement ces offres sans une décision claire de l'Assemblée. Le terrain appartenant à la Bourgeoisie, toute position doit être prise collectivement.

Monsieur Jean-Bruno Pugin rappelle que l'Assemblée de la Bourgeoisie n'a jamais déclaré que le terrain était à vendre. En l'absence d'un tel mandat, le terrain ne l'est donc pas. Il note que les sollicitations de promoteurs sont fréquentes, mais qu'il s'agit simplement de leur démarche commerciale habituelle.

Monsieur Hugues Bosson ajoute qu'il existe tout de même une certaine pression extérieure. Il souligne l'importance, désormais, d'avoir une légitimité claire pour opposer un refus aux propositions spontanées. Le mandat donné ce soir permettrait à la commission de reprendre la maîtrise du projet. Il rappelle que le travail se fera en concertation avec la Commune et que la commission devra probablement s'entourer de compétences spécifiques selon les besoins.

Monsieur Philippe Savary relève la chance qu'a la Bourgeoisie de disposer d'un terrain au centre du village. Privilège qui est rare dans d'autres communes.

Monsieur Hugues Bosson précise que l'objectif n'est pas de réaliser un bénéfice financier en vendant le terrain, mais bien de réaliser des projets utiles à la collectivité. Il cite l'exemple de Châtel-St-Denis. La création de 25 appartements adaptés a connu un franc succès.

Madame la Syndique rappelle que l'objet de la discussion de ce soir est d'accorder une délégation de compétence à la commission bourgeoisiale, afin qu'elle puisse avancer dans la réflexion sur les possibilités de développement du terrain. Il ne s'agit ni d'un crédit d'étude ni d'un crédit d'investissement, mais simplement de permettre à la commission de travailler de manière structurée. Elle insiste également sur l'importance d'ouvrir cette commission à d'autres bourgeois intéressés, afin d'enrichir les idées et de construire un projet en adéquation avec les besoins de l'ensemble de l'Assemblée. Elle conclut en précisant que l'Assemblée sera consultée à chaque étape du processus.

Personne d'autre ne souhaite intervenir, Madame la Syndique remercie les personnes qui acceptent d'accorder la compétence à la commission bourgeoisiale d'étudier les possibilités de valorisation de la parcelle RF 11 de se prononcer à main levée.

VOTE
Au vote, l'accord de principe pour l'étude de la valorisation de la parcelle RF 11 est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

Monsieur Hugues Bosson remercie l'assemblée pour sa confiance.

5 DIVERS

Madame la Syndique transmet les informations suivantes :

« *Le nombre de bourgeois de Riaz s'élève, à ce jour, à 164.*

Y a-t-il d'autres questions, propositions ou remarques pour les divers ? »

Madame Annabel Varenne relève que sa famille compte quatre membres et qu'ils reçoivent quatre convocations individuelles. Elle s'interroge sur la possibilité d'opter pour une démarche plus écologique.

Madame la Syndique rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale : chaque bourgeois·e doit être convoqué·e personnellement, par pli. Il n'est donc pas possible, à ce jour, de grouper les convocations ou de les transmettre uniquement par voie électronique.

La discussion dérive brièvement sur la possibilité de « quitter temporairement la bourgeoisie », afin de ne plus recevoir de convocation. Il est précisé qu'une telle démarche n'est pas simple : une démission de la bourgeoisie nécessite qu'une autre commune accepte l'individu comme bourgeois·e, ce qui implique un changement administratif, voire un déménagement.

Il est également mentionné qu'une révision de la Loi sur les communes est en cours. Elle pourrait éventuellement apporter des modifications à ces règles, notamment en matière de convocation.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Syndique passe la parole à Monsieur Hugues Bosson pour quelques informations sur des points traités par la commission bourgeoisiale :

« *Quelques informations sur divers sujets :*

- *Après les travaux menés sur la Route Michel-Corpataux et la place de parc le long du terrain de foot, nous avons remis à neuf la conduite de notre source, qui passe exactement à cet endroit. Devis de JPF et de la Commune : environ CHF 5'500.00.*
- *La modification de l'accès au toboggan a été faite. Cette modification garantit un accès plus aisé, et surtout une bonne sécurité. Merci à Sabina d'avoir mené à bien ces travaux.*
- *La lunette en laiton a une nouvelle fois disparu, certainement volée. Nous allons voir dans quelle mesure nous pourrions faire intervenir notre assurance bâtiment pour remettre en état cette installation. Nous avons mandaté Monsieur Philippe Renevey pour exécuter un aigle en métal, selon l'idée originel de cette installation.*
- *Le remplacement des chéneaux de la ferme de Puey a été exécuté à notre entière satisfaction par l'entreprise Piller & Kratter qui a scrupuleusement respecté son devis.*
- *Nous étudions toujours la possibilité du projet de réfection du four de la ferme de Puey. Si quelqu'un d'entre vous est intéressé par ce projet, annoncez-vous. Nous devons certainement élargir nos recherches vers tous les citoyens pour pouvoir mener à bien cette tâche. Nous vous présenterons, cet automne, ce projet détaillé avec un budget pour cette éventuelle rénovation. Ce four est très ancien et il nous paraît très important de sauver ce patrimoine. Pour la remise en valeur de cet ancien four, nos locataires y sont favorables, dans la mesure que son éventuelle utilisation future soit bien encadrée.*

Avez-vous des questions, des demandes ou des commentaires concernant les affaires de la Bourgeoisie ? Nous sommes à votre disposition pour y répondre.

Si vous n'avez pas d'autres questions, nous arrivons au terme de cette assemblée. Je remercie Madame Catherine Beaud, notre chère Syndique, qui a mené cette assemblée, notre secrétaire, Madame Diana Sauteur, et Monsieur Olivier Bonte, qui veille à la trésorerie de notre Bourgeoisie.

Je remercie aussi toute la commission avec qui j'éprouve beaucoup de plaisir à travailler. Nous nous efforçons de résoudre au mieux les problèmes qui surviennent dans la gestion des affaires courantes. Nous sommes à votre service pour défendre et mettre en valeur la bourgeoisie de notre village.

Je remercie aussi, ce soir, Monsieur Philippe Savary et son épouse Monique, qui entretiennent et veillent au bon fonctionnement de nos deux bâtiments. Ils sont aussi très impliqués dans l'utilisation de notre salle bourgeoise qui connaît un succès grandissant. Un grand merci aussi à Didier qui organise à chacune de nos assemblées et la collation que je vous invite à partager.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, avec beaucoup de ces bons moments dont on se souvient.

Je passe la parole une dernière fois à Madame Catherine Beaud qui va clore cette assemblée. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la Syndique remercie les personnes présentes pour la bonne ambiance qui a régné durant cette séance. Elle lève officiellement l'assemblée à 20 h 36.

La secrétaire



Diana Sauteur



La présidente



Catherine Beaud

BILAN

COMPTE	DESIGNATION	BILAN 31.12.2024	BILAN 31.12.2023
1	ACTIF	14'331'691.39	14'222'703.23
10	PATRIMOINE FINANCIER (PF)	14'331'691.39	14'222'703.23
100	DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	561'785.37	500'858.76
1002	BANQUES	561'785.37	500'858.76
10020.00	BANQUE RAIFFEISEN C/C	277'694.77	286'417.27
10020.01	BANQUE CANTONALE DE FRIBOURG C/C	235'046.90	165'845.05
10020.02	BANQUE RAIFFEISEN - COMPTE EPAGNE	49'043.70	48'596.44
101	CREANCES	50'257.55	7'227.55
1011	CREANCES AVEC TIERS	50'257.55	7'227.55
10110.00	COMPTE-COURANT COMMUNE RIAZ	12'083.30	7'227.55
10110.01	COMPTE-COURANT REGIE BULLE	38'174.25	-
104	ACTIFS DE REGULARISATION	2'251.55	-
1041	CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2'251.55	-
10410.00	REGULARISATION CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES	2'251.55	-
107	PLACEMENTS FINANCIERS A LONG TERME	10'000.00	10'000.00
1070	ACTIONS ET PARTS SOCIALES	10'000.00	10'000.00
10700.00	BANQUE RAIFFEISEN MOLESON, PART SOCIALE	10'000.00	10'000.00
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF	13'707'396.92	13'704'616.92
1080	TERRAINS PF	7'001'330.00	7'001'330.00
10800.00	TERRAIN AGRICOLE ET RURAL	341'330.00	341'330.00
10800.01	TERRAIN A BATIR	6'660'000.00	6'660'000.00
1081	BATIMENTS PF	6'706'066.92	6'703'286.92
10810.00	BATIMENTS PF	6'706'066.92	6'703'286.92
2	PASSIF	- 14'331'691.39	- 14'222'703.23
20	CAPITAUX DE TIERS	- 5'753'714.65	- 5'840'204.60
200	ENGAGEMENTS COURANTS	-	4'763.10
2001	COMPTES COURANTS AVEC TIERS	-	4'763.10
20010.01	COMPTE COURANT GERAMA	-	4'763.10
204	PASSIFS DE REGULARISATION	- 28'714.65	- 10'441.50
2041	CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES	- 28'714.65	- 10'441.50
20410.00	REGULARISATION CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES	- 28'714.65	- 10'441.50
206	ENGAGEMENTS FINANCIERS A LONG TERME	- 5'725'000.00	- 5'825'000.00
2064	EMPRUNTS	- 5'725'000.00	- 5'825'000.00
20640.00	BANQUE CANTONALE DE FRIBOURG ATF AIGLE NOIR	- 5'725'000.00	- 5'825'000.00
29	CAPITAL PROPRE	- 8'577'976.74	- 8'382'498.63
299	EXCEDENT (+) OU DECOUVERT (-) DU BILAN	- 8'577'976.74	- 8'382'498.63
2990	RESULTAT ANNUEL	- 195'478.11	- 165'811.35
29900.00	RESULTAT ANNUEL	- 195'478.11	- 165'811.35
2999	RESULTAT CUMULES DES ANNEES PRECEDENTES	- 8'382'498.63	- 8'216'687.29
29990.00	RESULTAT CUMULES DES ANNEES PRECEDENTES	- 8'382'498.63	- 8'216'687.29

COMPTES DE RESULTATS

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	12'027.75	-	8'550.00	-	7'214.90	-
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF	12'027.75	-	8'550.00	-	7'214.90	-
011	LEGISLATIF	4'569.75	-	2'100.00	-	1'780.30	-
0110	LEGISLATIF	4'569.75	-	2'100.00	-	1'780.30	-
0110.3130.00	CONVOCATION ASSEMBLEE	790.55	-	600.00	-	618.50	-
0110.3132.00	HONORAIRES ORGANE DE REVISION	2'321.50	-	1'000.00	-	1'000.00	-
0110.3199.00	FRAIS ASSEMBLEE	1'457.70	-	500.00	-	161.80	-
012	EXECUTIF	7'458.00	-	6'450.00	-	5'434.60	-
0120	EXECUTIF	7'458.00	-	6'450.00	-	5'434.60	-
0120.3000.00	TRAITEMENTS COMMISSION BOURGEOISIALE	4'715.00	-	2'500.00	-	3'694.50	-
0120.3130.00	HONORAIRES ET PRESTATIONS TIERS	2'543.00	-	3'700.00	-	1'399.45	-
0120.3170.00	DEDOMMAGEMENTS ET DEPLACEMENTS	200.00	-	250.00	-	340.65	-
9	FINANCES ET IMPOTS	94'321.13	301'826.99	116'550.00	278'260.00	90'838.40	263'864.64
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	94'321.13	301'826.99	116'550.00	278'260.00	90'838.40	263'864.64
961	INTERETS	35'695.13	821.39	36'300.00	200.00	36'117.05	545.74
9610	INTERETS	35'695.13	821.39	36'300.00	200.00	36'117.05	545.74
9610.3401.00	INTERETS PASSIFS DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	35'695.13	-	36'300.00	-	36'117.05	-
9610.4401.00	INTERETS DES CREANCES ET COMPTES COURANTS	-	821.39	-	200.00	-	545.74
963	IMMEUBLES PATRIMOINES FINANCIER	58'626.00	301'005.60	80'250.00	278'060.00	54'721.35	263'318.90
9630	IMMEUBLES PATRIMOINES FINANCIER	58'626.00	301'005.60	80'250.00	278'060.00	54'721.35	263'318.90
9630.3120.01	TAXES EAU ET EPURATION	2'859.15	-	2'900.00	-	2'853.60	-
9630.3130.00	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE TIERS	200.00	-	2'000.00	-	2'073.05	-
9630.3134.00	ASSURANCES	590.05	-	520.00	-	590.05	-
9630.3137.00	CONTRIBUTION IMMOBILIERE	-	-	-	-	4'150.85	-
9630.3144.00	FRAIS IMMEUBLES (SOUS GERANCE REGIE BULLE)	34'146.80	-	45'630.00	-	39'583.00	-
9630.3144.01	FRAIS IMMEUBLES	20'830.00	-	29'200.00	-	5'470.80	-
9630.4470.00	LOCATIONS IMMEUBLES (SOUS GERANCE REGIE BULLE)	-	292'645.80	-	269'700.00	-	251'683.50
9630.4470.01	LOCATIONS TERRAINS	-	8'359.80	-	8'360.00	-	8'360.40
9630.4612.00	INDEMNITES COLL. PUBLIQUES	-	-	-	-	-	3'275.00
0	ADMINISTRATION GENERALE	12'027.75	-	8'550.00	-	7'214.90	-
9	FINANCES ET IMPOTS	94'321.13	301'826.99	116'550.00	278'260.00	90'838.40	263'864.64
	TOTALISATION	106'348.88	301'826.99	125'100.00	278'260.00	98'053.30	263'864.64
	RESULTAT	195'478.11	-	153'160.00	-	165'811.34	-

TOTALS PAR NATURE

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	106'348.88	-	125'100.00	-	98'053.30	-
30	Charges de personnel	4'715.00	-	2'500.00	-	3'694.50	-
300	Autorités et commissions	4'715.00	-	2'500.00	-	3'694.50	-
3000	TRAITEMENTS COMMISSION BOURGEOISIALE	4'715.00	-	2'500.00	-	3'694.50	-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio	65'938.75	-	86'300.00	-	58'241.75	-
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	2'859.15	-	2'900.00	-	2'853.60	-
3120	TAXES EAU ET EPURATION	2'859.15	-	2'900.00	-	2'853.60	-
313	Prestations de service et honoraires	6'445.10	-	7'820.00	-	9'831.90	-
3130	CONVOCACTION ASSEMBLEE	3'533.55	-	6'300.00	-	4'091.00	-
3132	HONORAIRES ORGANE DE REVISION	2'321.50	-	1'000.00	-	1'000.00	-
3134	ASSURANCES	590.05	-	520.00	-	590.05	-
3137	CONTRIBUTIONS IMMOBILIERES	-	-	-	-	4'150.85	-
314	Gros entretien et entretien courant	54'976.80	-	74'830.00	-	45'053.80	-
3144	FRAIS IMMEUBLES (SOUS GERANCE REGIE BULLE)	54'976.80	-	74'830.00	-	45'053.80	-
317	Dédommagements	200.00	-	250.00	-	340.65	-
3170	DEDOMMAGEMENTS ET DEPLACEMENTS	200.00	-	250.00	-	340.65	-
319	Diverses charges d'exploitation	1'457.70	-	500.00	-	161.80	-
3199	FRAIS ASSEMBLEE	1'457.70	-	500.00	-	161.80	-
34	Charges financières	35'695.13	-	36'300.00	-	36'117.05	-
340	Charges d'intérêts	35'695.13	-	36'300.00	-	36'117.05	-
3401	INTERETS PASSIFS DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	35'695.13	-	36'300.00	-	36'117.05	-
4	REVENUS	-	301'826.99	-	278'260.00	-	263'864.64
44	Revenus financiers	-	301'826.99	-	278'260.00	-	260'589.64
440	Revenus des intérêts	-	821.39	-	200.00	-	545.74
4401	INTERETS DES CREANCES ET COMPTES COURANTS	-	821.39	-	200.00	-	545.74
447	Produits des immeubles du PA	-	301'005.60	-	278'060.00	-	260'043.90
4470	LOCATIONS IMMEUBLES (SOUS GERANCE REGIE BULLE)	-	301'005.60	-	278'060.00	-	260'043.90
46	Revenus de transferts	-	-	-	-	-	3'275.00
461	Dédommagements de collectivités locales	-	-	-	-	-	3'275.00
4612	DEDOMMAGEMENT DE COLLECTIVITES LOCALES	-	-	-	-	-	3'275.00
3	CHARGES	106'348.88	-	125'100.00	-	98'053.30	-
4	REVENUS	-	301'826.99	-	278'260.00	-	263'864.64
	TOTALISATION	106'348.88	301'826.99	125'100.00	278'260.00	98'053.30	263'864.64
	RESULTATS	195'478.11	-	153'160.00	-	165'811.34	-

COMPTE DE RESULTATS MCH2

	Comptes 2024	Budgets 2024	Comptes 2023
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	4'715.00	2'500.00	3'694.50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	65'938.75	86'300.00	58'241.75
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
36 Charges de transferts	0.00	0.00	0.00
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00
41 Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	0.00	0.00	0.00
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
46 Revenus de transferts	0.00	0.00	3'275.00-
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
Résultat provenant des activités d'exploitation [REX]	70'653.75	88'800.00	58'661.25
34 Charges financières	35'695.13	36'300.00	36'117.05
44 Revenus financiers	301'826.99-	278'260.00-	260'589.64-
Résultat provenant des financements [RFI]	266'131.86-	241'960.00-	224'472.59-
Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI]	195'478.11-	153'160.00-	165'811.34-
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire [REO]	0.00	0.00	0.00
Résultat total du compte de résultats [= ROP + REO]	195'478.11-	153'160.00-	165'811.34-

Tableau des flux de trésorerie 2024

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
	Résultat annuel	195'478.11
330	Amortissement du patrimoine administratif	0.00
351	Attributions aux financements spéciaux	0.00
451	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.00
466	Amortissements des subventions des investissements	0.00
489	Prélèvement sur les capitaux propres	0.00
101	Augmentation (-) / Diminution (+) des créances	-43'030.00
104	Augmentation (-) / Diminution (+) des actifs de régularisation	-2'251.55
200	Augmentation (+) / Diminution (-) des engagements courants	-4'763.10
204	Augmentation (+) / Diminution (-) des passifs de régularisation	18'273.15
208	Augmentation (+) / Diminution (-) des provisions à long terme	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		163'706.61
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
590	Recettes d'investissement PA	0.00
690	Dépenses d'investissement PA	0.00
	Dépenses d'investissement PF	-2'780.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-2'780.00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2010	Variation engagements financiers à court terme	-
2064	Variation des emprunts	-100'000.00
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-100'000.00
Variation des disponibilités et placements à court terme au bilan		60'926.61
Disponibilités et placements à court terme au bilan		
100	Solde au 01.01.2024	500'858.76
100	Solde au 31.12.2024	561'785.37
Variation des liquidités		60'926.61

a) Limite d'activation, règles régissant la présentation des comptes

La limite d'activation des investissements est fixée à CHF 20'000.00, conformément au Règlement des finances adopté le 12 décembre 2022

La présentation des comptes est conforme avec la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 et l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019.

b) Principes relatifs à la présentation des comptes et régissant l'établissement du bilan

Selon les exigences légales, le patrimoine financier a été réévalué au 1^{er} janvier 2023 à sa valeur vénale. Il n'y a pas de patrimoine administratif

c) Etat du capital propre

L'état du capital propre est présenté à l'annexe 1.

d) Tableau des provisions

Le tableau des provisions est présenté à l'annexe 2.

e) Tableau des participations

Le tableau des participations est présenté à l'annexe 3.

f) Tableau des immobilisations

Le tableau des immobilisations est présenté à l'annexe 4.

g) Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont listés à l'annexe 5.

h) Indicateurs financiers

Non renseignés car pas représentatifs

Capital propre

Annexe 1

Capital propre		Augmenté par		Réduit par	
290		3510		4510	
291	-	3511		4511	
295	-			4895	
299	8'382'499	2990	195'478	2990	
	8'577'977 CHF				

Provisions

Annexe 2

Comptes	Libellé	Informations	
	Aucune provision pour l'année 2024		
Ecritures			
		-	-

Participations

Annexe 3

Raisons sociales	Titres	Nombre	Valeur nominale	Valeur 31.12.2023
Banque Raiffeisen Moléson Société coopérative Siège: Bulle Sociétaires au 31.12.2023: 29'245	Parts sociales	50	200	10'000

Immobilisations

Annexe 4

Pas de patrimoine administratif

Patrimoine financier

		Valeur au bilan au 31.12.2023	Revalorisation	Dépenses 2024	Valeur au bilan au 31.12.2024
10800.00	Terrain agricole et rural (Ch. de Neyruz)	1.00	341'329.00	-	341'330.00
10800.01	Terrain à bâtir Parcelle 11 Aigle-Noir	0.00	6'660'000.00	-	6'660'000.00
10810.00	Bâtiments Aigle-Noir	6'703'286.92	-	2'780.00	6'706'066.92

Engagements hors bilan

Annexe 5

Associations (participations bourgeoisiales)	Etat au 31.12.2023	Etat au 31.12.2024
Aucun engagement hors bilan pour l'année 2024		